

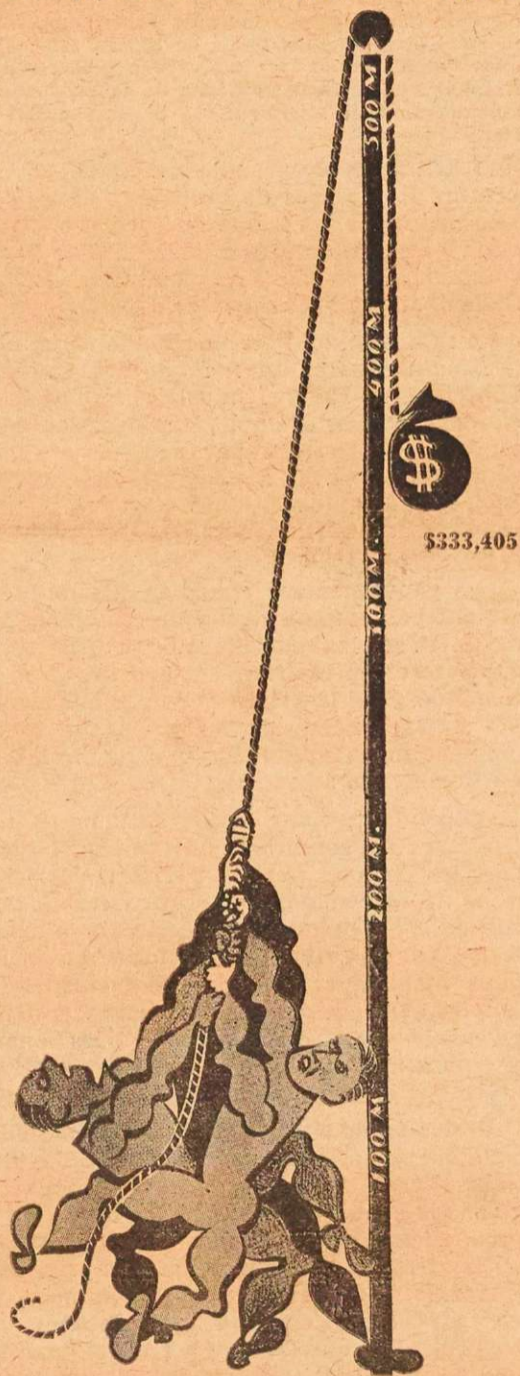
## Si tous nos syndicats "tiraient ensemble" ...

Il y a des semaines que l'objectif de \$500,000 serait atteint et que nous pourrions annoncer cette bonne nouvelle.

Mais plusieurs syndicats ne "tirent" pas avec les autres; ils ont décidé de souscrire mais ils ont fait parvenir leur souscription directement à Arvida sans prévenir les responsables de la CTCC; d'autres ont voté l'argent nécessaire, mais ils semblent attendre le résultat de la médiation en cours. D'autres enfin n'ont pas encore bougé pour diverses raisons dont la principale c'est qu'ils ne tiennent pas d'assemblée régulière durant la période des vacances.

Tout de même, il ne faut pas être pessimiste. Le total grimpe lentement, mais sûrement et d'ici quelques jours, il est possible que nous puissions annoncer que l'objectif est atteint et même dépassé.

Pour cela, il faudrait que les syndicats retardataires fassent parvenir le montant de leur souscription au Fonds de secours de la CTCC le plus tôt possible. Le 3 août le total des souscriptions atteignait \$366,755.95, soit plus de \$3.50 par membre de nos syndicats affiliés. Ça, c'est un bon signe, n'est-ce pas ?



Vol. XXXIII — No 31

Ottawa, 9 août 1957

## "J'EN SUIS CONVAINCU: cette grève était inévitable..."

(LE MINISTRE DU TRAVAIL)

Une déclaration de Monsieur Barrette — Progrès des pourparlers de Québec — Le huis clos est levé — Grande assemblée à Jonquière — La solidarité plus nécessaire que jamais

Après cinq semaines entières de négociations secrètes quant à leur résultat, le huis clos a été levé au début de la semaine et les grévistes d'Arvida ont entendu lundi un rapport complet des entretiens depuis le début.

Devant une assemblée générale qui remplit le Palais des Sports de Jonquière de plus de 5,000 travailleurs, MM. Gérard Picard, Marcel Pepin et Adrien Plourde se sont partagé le compte-rendu des progrès réalisés à Québec dans la recherche d'une entente pour mettre fin à la grève d'Arvida.

Les grévistes ont été particulièrement frappés d'une déclaration faite quelques jours plus tôt par le ministre du Travail et rapportée par les négociateurs ouvriers au cours de leur compte-rendu. Faisant le point des négociations, Monsieur Barrette a déclaré, en présence des deux parties: "Après tout ce que j'ai entendu depuis que vous négociez devant moi, je suis convaincu que la grève d'Arvida était inévitable, qu'elle était nécessaire".

Et le ministre a ajouté: "D'après mes informations, les travailleurs d'Arvida sont aussi résolus après trois mois de grève qu'ils l'étaient au premier jour

et ils sont prêts à continuer trois mois encore s'il le faut. Cela montre bien qu'il y avait des problèmes graves dans l'usine. Il faut régler ces problèmes".

Convaincus depuis le début du bien-fondé de leur arrêt de travail, persuadés aussi que la grève constituait le seul moyen à leur disposition quand ils l'ont déclarée, les grévistes ont été particulièrement heureux de voir ces faits confirmés par l'autorité du ministre, d'autant plus que M. Barrette n'a pas souvent donné de pareils témoignages à l'occasion d'un conflit majeur.

De plus les grévistes n'ont pas reçu seulement cette confirmation théorique de leur point de vue. Les négociations leur rapporteraient la nouvelle de progrès marqués dans les négociations et l'espoir d'un règlement. D'après leur compte-rendu, voici où en étaient les pourparlers sur les principaux points en litige à la reprise des entretiens mardi.

### SALAIRES

Pour la première année, les taux seraient majorés de 26 à 44 cents l'heure selon l'importance des occupations, et certains bonis seraient incorporés aux salaires de façon que tout le monde touche une augmentation minima de 26 cents l'heure. Pour la dernière année, la majoration des taux serait de 9 à 17 cents l'heure de telle sorte que l'augmentation minima pour ces deux années soit d'au moins 35 cents pour tout le monde.

### EVALUATION DES TACHES

A ce sujet "Tirons ensemble" a expliqué la semaine dernière en quoi consistait l'entente provisoire. Ajoutons seulement que si, à l'expiration du contrat, soit dans trois ans, l'évaluation n'est pas faite parce qu'on n'a pu s'entendre, une augmentation au pourcentage (minimum 10 cents l'heure) sera versée à tout le monde avec un an de rétroactivité.

### SEMAINE DE TRAVAIL

On se souvient qu'à Montréal la compagnie demandait six mois pour appliquer la semaine de 40 heures. Au début des pourparlers de Québec, la compagnie exigeait trois mois. Ce délai est maintenant réduit à six semaines après la rentrée au travail sauf pour les salles de cuves qui auront les 40 heures en rentrant au travail. Pour les autres, ils travailleront un maximum de six semaines à 42 heures au nouveau taux moins 5%. Par ailleurs les deux heures seront payées à temps et demi comme des heures supplémentaires.

### RETROACTIVITE

Cette dernière question n'a pas été discutée dans son entier mais il est déjà acquis que la rétroactivité soit calculée à compter du 15 novembre pour les ouvriers d'Arvida. Le ministre lui-même a modifié là-dessus sa position personnelle pour se rallier à celle du syndicat. Il reste, à dé-

(Suite à la p. 5)



# TIRONS ENSEMBLE ...

# Les salaires et l'inflation

Un rapport publié par l'Office de la Statistique ouvrière, aux E.-U., en mai de cette année, donne un démenti catégorique à la propagande du monde des affaires, à l'effet que la hausse des salaires est la principale cause de l'augmentation des prix.

Le rapport de l'Office de la Statistique ouvrière étudie l'économie américaine de 1947 à 1956, et analyse la productivité, les salaires, le coût de revient et les prix dans le secteur privé, (soit à l'exclusion du gouvernement et de l'agriculture). Les chiffres sont nécessairement approximatifs, et l'Office de la Statistique fait toutes sortes de réserves à leur sujet. Cependant, le rapport contient également des déclarations très claires concernant l'indice du coût de la main-d'œuvre comparé aux prix et autres frais, depuis la fin de la dernière guerre.

"Pour chaque année avant 1956, l'indice du coût de la main-d'œuvre par unité est demeuré inférieur à l'indice des prix, bien que pour 1953 et 1954, la différence ait été minime et presque négligeable. Réciproquement, l'indice des prix excluant la main-d'œuvre a dépassé l'indice des prix pour chaque année avant 1956, avec de légères différences pour 1953 et 1954". (Ministère du travail des Etats-Unis; "productivité, revenus, frais et prix dans le secteur privé, non-agricole, de l'économie, 1946-56", révisé, le 29 mai 1957. C'est nous qui soulignons.)

Autrement dit, de 1947 à 1955, le coût de la main-d'œuvre par unité n'a pas marché de pair avec les prix. Les chiffres détaillés du rapport montrent qu'en 1949 et 1950, il y eut une baisse du montant des salaires payés par unité de production, alors que les prix augmentaient. Entre 1950 et 1951, il y eut un accroissement marqué du coût de la main-d'œuvre par unité, mais pas suffisant pour rattraper les prix qui grimpaient depuis 1947.

D'autre part, l'indice des frais excluant la main-d'œuvre, (comprenant les profits, la dépréciation et autres frais), s'est maintenu au-dessus de l'indice des prix jusqu'en 1956, avec des hausses particulièrement marquées entre 1948 et 1951, et aussi, entre 1953 et 1955.

En 1956, — les trois catégories — soit le coût de la main-d'œuvre, les frais excluant la main-d'œuvre et les prix — marquaient à peu près la même avance par rapport à 1947 (27 p. 100 à 28 p. 100). Mais si l'on considère la période de dix ans dans son entier, il est clair que ce sont les profits, la dépréciation et les autres frais excluant la main-d'œuvre qui ont surtout bénéficié de la hausse des prix.

## Comment faire mentir les chiffres!

Ces chiffres sont assez clairs pour qu'il n'y ait pas de malentendu, et certains milieux du monde des affaires ont admis leur signification. Ainsi, Business Week, après un interview avec Ewan Clague, directeur de l'Office de la Statistique, a déclaré, (le 1er juin):

"Un moyen de trouver la CAUSE de l'inflation serait de déterminer si la hausse a porté d'abord sur le coût de la main-d'œuvre ou sur les prix. Cette méthode semble indiquer que la hausse du coût de la main-d'œuvre A SUIVI celle des prix durant presque toutes les années d'après-guerre — et particulièrement au cours des années d'inflation intense." (C'est nous qui soulignons).

Par ailleurs, certains porte-parole de la finance ont réussi à fausser complètement le sens du rapport. Citons de nouveau Business Week:

"Le rapport de Clague a montré que le salaire moyen à l'heure, y compris les suppléments, avait augmenté de 61% de 1947 à 1956, alors que la production par employé et par heure n'augmentait que de 26%. Un certain nombre de chroniqueurs à Washington se sont servis de ce fait pour prouver que les hausses des salaires avaient dépassé de beaucoup la productivité, et qu'elles étaient la principale cause de l'augmentation de 28% des prix des produits industriels et des services".

La fausseté évidente de cet argument, c'est la comparaison entre des revenus mesurés en

argent et la production en quantité physique en ne tenant pas compte de la hausse des prix. Comme le souligne Business Week:

"Clague lui-même n'a pas donné cette interprétation..."

En fait, Clague a été tellement ennuyé par ces fausses interprétations que deux semaines après la publication du rapport, l'Office de la Statistique en publiait une version révisée accompagnée de la note suivante:

"Les révisions faites ici ont pour but d'éviter qu'on interprète faussement les tendances discutées dans ce rapport."

## Des journaux canadiens répandent aussi des faussetés

Des grands journaux canadiens n'ont commenté le rapport que pour y ajouter des faussetés. Ainsi, sous un titre qui se traduit à peu près comme ceci:

"La hausse des salaires considérée comme la cause principale de l'inflation aux E.-U." — sous ce titre, donc, le Globe and Mail de Toronto, le 21 mai, 1957, publiait un commentaire qui débutait comme suit:

"Le ministère du Travail (des Etats-Unis) a compilé un rapport qui laisse entendre que les hausses excessives de salaires ont été la cause décisive de l'augmentation des prix au cours des dix dernières années.

"Les chefs ouvriers et certains économistes rejettent catégoriquement cette idée. Jusqu'à présent, le gouvernement ne s'était jamais prononcé dans un sens ou dans l'autre."

En lisant tout l'article du Globe and Mail jusqu'à la fin, on s'aperçoit que les affirmations du début ne sont pas appuyées. Cependant, la plupart des gens ne liront pas le compte rendu au complet et conserveront la fausse impression en lisant le titre et le début du commentaire.

De même, la Gazette de Montréal utilise une fausse interprétation du rapport de l'Office de la Statistique pour s'opposer à l'Union de l'auto qui réclame la semaine de quatre jours. Dans un éditorial du 29 mai, la Gazette déclare:

"Il semble que de telles revendications (la semaine de quatre jours) ... anticipent sur les conditions qui les rendraient possibles".

En basant son argumentation sur le rapport de l'Office de la Statistique, l'éditorialiste souligne que:

"... les salaires des travailleurs en général ont augmenté beaucoup plus rapidement que leur productivité au cours des dix dernières années... c'est-à-dire plus rapidement que la productivité par heure de travail.

"... Cela signifie que l'automatisation, loin de rattraper la hausse du coût de production, n'arrive même pas à le maintenir au même niveau qu'avant."

C'est là une interprétation complètement fautive de l'analyse de l'Office de la Statistique. Il est certain que les revenus en argent ont augmenté plus rapidement que la production matérielle, mais les prix ont augmenté également. Le rapport montre que si le revenu réel est comparé à la production réelle, les revenus ne rejoignent pas la productivité au cours des cinq premières années de la période étudiée. Au cours des quatre dernières années, les revenus ont marqué une légère avance sur la productivité. Les gains les plus importants sont pour 1956, et comme ils sont basés sur des chiffres incomplets, il se pourrait fort bien qu'une révision réduise cette avance.

## Croissance importante de la productivité des travailleurs

Il ne faut pas perdre de vue le fait qu'en calculant la moyenne du revenu et la productivité, le rapport de l'Office de la Statistique met dans le même sac tous les employés, à l'heure ou à la semaine, y compris même les grands patrons.

Au cours des dernières années, le nombre des employés à traitement (employés de bureau, contremaîtres, etc.) a augmenté beaucoup plus rapidement que le nombre des employés payés à l'heure, aux E.-U. Donc, si l'étude n'avait porté que sur les employés payés à l'heure, le rapport avec l'augmentation de la productivité aurait été plus concluant.

Un article publié dans une revue britannique, "The Banker", de juin 1957, contient à ce sujet d'intéressants renseignements. On y lit, notamment, au sujet des Etats-Unis:

"... une augmentation de près de 50% du volume de production des manufactures au cours des dix dernières années a été obtenue avec une majoration de 2% seulement du nombre des travailleurs d'usine. En fait, il y a présentement moins de travailleurs qu'en 1952 dans les manufactures.

"... Au cours des dix dernières années, la production minière a augmenté de 35%, bien que le nombre des mineurs ait diminué de 14%. La population agricole est à la baisse, et pourtant, les cultivateurs ont augmenté leur production totale de 20%. C'est seulement dans l'industrie de la construction qu'il est difficile d'établir une montée en flèche de la productivité, et apparemment, il s'agit surtout là d'un problème de statistiques..."

L'article souligne une augmentation du nombre d'employés de bureau et dans les services. Ainsi, le personnel de bureau et de ventes dans les manufactures a augmenté de 50 p. 100, en comparaison d'une augmentation de 2 p. 100 seulement pour les ouvriers d'usine.

Au Canada, on note une tendance semblable à l'augmentation du nombre des employés à traitement. Dans l'industrie manufacturière canadienne, par exemple, la proportion des employés à traitement par rapport au nombre total des employés a passé de 16.30 p. 100 en 1946 à 22.3 p. 100 en 1955.

## Le coût de revient et les prix au Canada

Le gouvernement canadien n'a malheureusement pas préparé d'analyse semblable à celle des E.-U. sur le mouvement du coût de la main-d'œuvre et autres frais et celui des prix. L'Office fédéral de la Statistique ne publie même pas les chiffres nécessaires à une telle étude et qui sont fournis régulièrement par le ministère du Commerce, aux E.-U.

Cependant, nous avons fait notre propre étude sur les conditions au Canada, en compilant les chiffres publiés par le gouvernement. Nous ne prétendons pas être arrivés à des résultats aussi précis que si cette étude avait été faite par l'Office de la Statistique, vu qu'il nous manque certains renseignements. Mais à notre avis, ces précisions ne changeraient pas grand-chose au résultat final, et les tendances que nous indiquons ne sont pas très différentes de ce que le gouvernement pourrait montrer.

Notre étude a porté sur la même période que celle qui fut analysée par l'Office de la Statistique, — soit de 1947 à 1956. Nous avons trouvé que le coût de la main-d'œuvre par unité de production a augmenté plus rapidement que les autres frais, et plus même que les prix, de 1947 à 1949. De 1949 à 1953, le coût de la main-d'œuvre par unité s'est élevé plus lentement que les prix, alors que les autres frais augmentaient plus rapidement. Le coût de la main-d'œuvre a rétabli une nouvelle égalité entre 1953 et 1954, pour décliner ensuite entre 1954 et 1955, alors que les prix augmentaient légèrement et les autres frais, plus nettement. En 1956, le coût de la main-d'œuvre enregistrait une nouvelle hausse, mais sur la base de 1949, il n'atteignait pas encore les prix, dont l'indice était dépassé par les autres frais excluant la main-d'œuvre. De 1949 à 1956, la hausse du coût de la main-d'œuvre par unité se chiffrait par 29.8 p. 100 alors que l'augmentation des prix était de 33.4 p. 100 et celle des frais excluant le coût de la main-d'œuvre, de 36.9 p. 100.

(Renseignements ouvriers)

# LE GANT

SHERBROOKE

## L'Union des Gantiers signe avec Austin Glove

L'Union des Gantiers de Sherbrooke qui groupe, les employés de l'Austin Glove de cette ville vient de conclure une convention collective de travail avec cette entreprise qui emploie une centaine d'employés.

La convention collective signée pour la durée d'une année prévoit une augmentation de salaire variant de 5 à 10 cents l'heure pour les employés travaillant à la pièce ainsi que des réajustements particuliers allant de 20 à 24 p. 100.

La clause relative aux vacances a aussi été améliorée; désormais, les employés comptant une année ou moins de service auront droit à une semaine de vacances; après deux années de service, les employés auront droit à 9 jours de vacances; après trois ans, ils auront droit à une semaine et demie; après quatre ans, à 12 jours; après cinq ans, deux semaines et après 10 ans deux semaines et demie.

Les syndiqués ont aussi obtenu le paiement d'une journée de congé payée de plus.

Au cours de ces négociations, le syndicat qui est affilié au Conseil central de Sherbrooke, était représenté par M. Evangéliste Moreau, agent d'affaires et par M. Armand Provost et par Mlle Alice Goyette, tous deux officiers du syndicat.

### SHAWINIGAN

## Pas de travail chez Painchaud avant la conclusion d'une convention de travail

Les employés de chez Painchaud et Frères de Shawinigan sont en assemblée syndicale depuis 22 jours et ils n'ont pas l'intention de cesser l'étude de leurs problèmes avant la signature d'une convention collective de travail.

L'on sait que l'enjeu de cette lutte c'est la sauvegarde du droit d'association que la compagnie tente de rendre nul et inefficace, par son procureur des Trois-Rivières, Me Jean-Marie Bureau, en refusant de négocier de bonne foi avec le syndicat reconnu officiellement par la Loi des Relations ouvrières et en congédiant des officiers syndicaux.

L'on sait qu'au cours des séances de négociations, le Syndicat demanda à la compagnie de rétablir les conditions de travail qui existaient avant la fondation du syndicat. La compagnie refusa. De son côté, le syndicat ne pouvait accepter que des scabs viennent remplacer les officiers syndicaux. Les membres choisirent donc de ne pas retourner au travail, le 17 juillet dernier.

Il est à souligner que l'on paie encore chez Painchaud des salaires aussi bas que 85 cents l'heure tandis que le salaire moyen du journalier dans la région est au-dessus de \$1.50 l'heure.

Les travailleurs ont donc tout à gagner en conservant leur syndicat et ils sont décidés de ne retourner au travail qu'après la conclusion d'une convention collective de travail tenant compte de leurs besoins.

## Règlement de quatre griefs à la Chaîne Coopérative du Saguenay

Le Syndicat de la Chaîne Coopérative du Saguenay vient de s'entendre avec la Chaîne Coopérative du Saguenay pour le règle-

ment de quatre (4) griefs survenus à la suite du renvoi de quatre (4) employés. L'employeur a consenti à reprendre les quatre (4) employés concernés et à leur verser à chacun d'eux à titre de compensation la somme de \$50.00 pour le temps qu'ils ont perdu. Ce règlement s'est fait en présence de monsieur Gaëtan Charbonneau, conciliateur du gouvernement provincial, Joseph Bouchard, Thomas-Louis Tremblay, Jean-Joseph Savard, représentants de la Chaîne et de MM. Robert Auclair et Bertrand Tremblay, représentant le Syndicat.

### Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau, VI. 9-2121

domicile, CL. 9-2839

# Augmentation de 12c l'heure aux syndiqués des Fonderies de l'Islet

Rétroactivité au 22 mars 1957

Le Syndicat des Travailleurs des Fonderies de l'Islet vient de conclure une convention collective de travail avec la Fonderie de l'Islet Ltée accordant une augmentation de 12c l'heure aux syndiqués de cette entreprise.

L'augmentation est répartie sur une période de deux années. La première augmentation est de 6 cents l'heure et est rétroactive au 22 mars 1957, date de l'expiration de la convention précédente; l'autre augmentation de 6 cents sera effective le 22 mars 1958 pour la durée d'une année.

Les travailleurs ont également obtenu le paiement de quatre journées de congé au taux du salaire régulier, soit les jours de Noël, du Jour de l'An, de la St-Jean-Baptiste et de la Fête du Travail, en remplacement des quatre journées de congé de l'Ascension, de l'Épiphanie, de la Toussaint et de l'Immaculée-Conception qui seront désormais des journées de travail régulières.

D'autres amendements mineurs ont également été apportés à la convention; désormais, le temps supplémentaire sera calculé sur une base quotidienne au lieu

d'être calculé sur une base hebdomadaire; par ailleurs, dans le domaine de la représentation syndicale, un employé qui aura un grief à soumettre à son contremaître pourra se faire accompagner par un délégué syndical.

L'entente est survenue au stage de la conciliation alors que les travailleurs avaient déjà voté en faveur du recours à l'arbitrage. M. Raymond Parent, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie, dirigeait les négociations pour le syndicat.

### MONTREAL

## Sentence arbitrale partagée entre le Syndicat et les Artisans

L'hon. juge Roger Ouimet, arbitre unique pour décider des différends entre le Syndicat des Employés de Bureau de Montréal et la Société des Artisans, vient de rendre une décision partagée dans le cas de quatre griefs soumis par le Syndicat dernièrement.

L'arbitre unique a donné raison au syndicat sur deux griefs tandis qu'il a donné raison à la Société sur les deux autres.

Cependant un porte-parole syndical a déclaré que, dans son ensemble, la sentence arbitrale favorisait les syndiqués, si l'on tient compte de l'importance des griefs soumis par le Syndicat.

Le juge Ouimet a tout d'abord accueilli une demande syndicale voulant que les jours de congé payés tombant pendant les vacances des employés soient remis aux employés entre le 30 septembre et le 1er juin suivant le retour de vacances des employés affectés.

### Une question sur l'assurance-chômage

Q.—On m'offre un emploi chez mon dernier employeur, avec qui je ne m'entendais pas. Perdrai-je mon droit aux prestations si je refuse cet emploi?

R.—Tout dépend si le fonctionnaire de l'assurance est d'avis que l'emploi vous convient, et s'il juge que vous avez des raisons valables de ne pas l'accepter. Il tiendra compte des motifs qui vous aient fait quitter le service de cet employeur, et de tout changement apporté depuis aux conditions d'emploi.

L'arbitre unique a également donné raison au Syndicat lorsqu'il réclamait une augmentation de salaires de \$7.00 par semaine pour les employés classés dans les catégories 1 et 2; de \$6.00 par semaine pour les employés des catégories 3 et 4 et de \$5.00 par semaine pour les employés des catégories 5 et 6.

Par ailleurs, le juge Ouimet a rejeté les griefs relatifs au mode de distribution de la ristourne du Fonds de retraite ainsi que celui du réajustement du salaire de neuf employés. Dans le premier cas, l'arbitre a déclaré que la demande syndicale si elle était accordée affecterait 181 employés non couverts par le certificat de reconnaissance syndicale et que d'autre part, il ne serait pas juste de verser les ristournes en tenant compte seulement des années de service ainsi que le voulait le syndicat, mais qu'il fallait également tenir compte des salaires de chacun.

Finalement le juge Ouimet a rejeté l'autre demande syndicale en disant que les réajustements demandés ne faisaient pas l'objet de

griefs proprement dits et que ces réajustements devraient plutôt se faire à l'occasion des prochaines négociations entre le Syndicat et les Artisans au moment du renouvellement de la convention collective de travail.



Organe officiel de la  
Confédération des  
Travailleurs Catholiques  
du Canada (CTCC)

Parait tous les vendredis

Directeur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • VE. 3701

Abonnement, un an, \$1.50  
le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des  
Travailleurs Catholiques du  
Canada (CTCC) et imprimé par  
"Le Droit", 375 rue Rideau,  
Ottawa Ont.

89 ALLIÉS  
CANADA

Autorisé comme envoi postal  
de la deuxième classe.  
Ministère des Postes, Ottawa

### CHARPENTIER-SMENUISIER DE QUEBEC

Tous les membres de l'Union Nationale Catholique des charpentiers-menuisiers de Québec sont priés de prendre note qu'une assemblée spéciale est convoquée pour jeudi le 15 août à HUIT heures p.m. à 155 est, Boul. Charest, Québec, pour étudier la possibilité de modifier la contribution et le droit d'entrée afin d'en venir à une conclusion finale.

Avis publié avec autorisation

LE SECRETAIRE

SHAWINIGAN

# Chaque syndiqué souscrit \$7.00 à la Canadian Resins

Un montant de \$1,830 a été souscrit par les 260 membres du Syndicat National du Plastique de Shawinigan qui sont employés à la Canadian Resins de cette ville. Ce montant qui a été voté par l'assemblée générale des membres la semaine dernière représente quelque \$7.00 par membre du syndicat alors que l'objectif moyen pour les syndiqués de la CTCC est d'environ \$6.50 par membre.

Cette recommandation de l'Exécutif du Syndicat a été votée à l'unanimité par l'assemblée générale des membres. La souscription comprend un prêt de \$500.00 au Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC et l'achat de 260 Bons de Solidarité, soit un Bon de \$5.00 pour chacun des 260 membres du Syndicat.

La résolution adoptée vise deux buts principaux: atteindre et même dépasser l'objectif fixé dans le mouvement et stimuler la vente des Bons de Solidarité syndicale en pourvoyant chacun des membres d'un premier Bon et les inciter tous à en acheter d'autres individuellement.

Signalons que c'est le deuxième syndicat de Shawinigan à dépasser l'objectif fixé par la CT-

CC. Ainsi, le Syndicat National des Travailleurs en Produits Chimiques de Shawinigan a pris \$40,000.00 à même son Fonds de Défense professionnelle, soit quelque \$35.00 par membre pour venir en aide aux grévistes de l'aluminium à Arvida.

### Un travail qui continue

Tous les syndicats de Shawinigan se sont mis en branle et veulent atteindre et dépasser l'objectif fixé. Ainsi, une assemblée générale de tous les syndiqués de la région a eu lieu mercredi de cette semaine au cours de laquelle les objectifs ont été fixés et les moyens de les atteindre déterminés.

MM. Amédée Daigle, directeur de la grève d'Arvida, Philippe

Girard, Napoléon Nadeau et Raymond Couture, tous organisateurs de la CTCC ont adressé la parole au cours de cette assemblée.

L'on sait que les membres du Syndicat de l'Aluminium de Shawinigan étaient sur un pied de grève et qu'ils voulaient appuyer de leur force syndicale leurs confrères d'Arvida. Devant la tournure des négociations post-arbitrales, on a abandonné pour l'instant l'idée de cesser le travail. Mais les travailleurs de Shawinigan restent déterminés à faire leur part et à soutenir financièrement leurs confrères d'Arvida pour qu'ils mènent la bataille jusqu'au bout pour tous les travailleurs de l'aluminium de la province.

# La Cité d'Arvida fait un don de \$1,000 aux grévistes

La Cité d'Arvida vient de donner une somme de \$1,000.00 au Fonds de Solidarité syndicale de la CTCC en vue d'aider financièrement les grévistes de l'aluminium dont les usines se trouvent dans les limites de cette ville.

C'est le comité d'organisation de la vente des Bons de Solidarité syndicale qui avait sollicité l'aide de la Cité d'Arvida et qui a été avisé dernièrement de la décision du conseil de ville de l'endroit.

Les membres du conseil ont préféré la formule plus rapide du don pur et simple au lieu d'acheter des Bons de Solidarité syndicale et ils ont décidé de verser la somme de \$1,000 au Fonds de secours de la CTCC.

C'est le maire de l'endroit, M. Georges Hébert qui a remis le chèque de \$1,000 à M. Arthur Lapointe, directeur de la grève pour le local d'Arvida. Plusieurs échevins ainsi que des représentants syndicaux assistaient également à cette cérémonie.

Le maire de la Cité d'Arvida a déclaré que la conduite exemplaire des grévistes avait évité à la Cité de nombreux frais qu'elle aurait dû faire si on avait dû embaucher de nouveaux policiers pour faire régner l'ordre.

Il a également vanté le bon fonctionnement des comités de secours et d'aide aux familles depuis le début de la grève et il a exprimé le vœu que le conflit prenne fin bientôt à la satisfaction des intéressés.

**Avez-vous acheté un "BON DE SOLIDARITE SYNDICALE!"**

### TROIS-RIVIERES

## Les syndicats viennent en aide aux grévistes de l'aluminium

Treize syndicats sur 19 ont répondu à date, aux sollicitations du Conseil central des Trois-Rivières, pour venir en aide aux grévistes de l'Aluminium. Voici les souscriptions à date:

|                               |         |
|-------------------------------|---------|
| <b>Syndicats</b>              |         |
| Charpentiers-Menuisiers ..... | \$50.00 |
| <b>Empl. bureaux Shaw.</b>    |         |
| W. and P. ....                | 50.00   |
| Empl. hôpit. St-Joseph        | 50.00   |
| Boulangers .....              | 25.00   |
| Distributeurs de pain         | 25.00   |
| Briqueteurs .....             | 25.00   |
| Electriciens .....            | 25.00   |
| Barbiers .....                | 25.00   |
| Empl. Comm. Scolaire          | 25.00   |
| Syndic. de Red Mill .....     | 25.00   |
| Journaliers .....             | 10.00   |
| Industrie de la pierre        | 10.00   |
| Peintres .....                | 10.00   |

Par ailleurs, les souscripteurs individuels ont ache-

té immédiatement des Bons de Solidarité Syndicale:

|                           |         |
|---------------------------|---------|
| Tellier, Emile .....      | \$25.00 |
| Lévesque, Madeleine ..... | 10.00   |
| Gélinas, J.-Onil .....    | 10.00   |
| Lachance, Delphis .....   | 5.00    |
| Bonenfant, Gérard .....   | 5.00    |
| Vincent, J.-Wilfrid ..... | 5.00    |
| Lemire, Roland-J. ....    | 5.00    |
| Doucet, Louise .....      | 5.00    |
| Lachance, Réjane .....    | 5.00    |
| Tellier, Pierre .....     | 5.00    |
| Montour, André .....      | 5.00    |
| St-Pierre, Georges .....  | 5.00    |
| Janvier, Alfred .....     | 5.00    |
| Cousin, Paul .....        | 5.00    |
| Héroux, Aurèle .....      | 5.00    |

Et, il y a deux semaines, on avait déjà vendu pour au delà de \$100.00 en boutons pour venir en aide aux grévistes de l'Aluminium. On note également que la vente des Bons et des boutons-insignes se poursuit activement dans toute la région.



## Les Bons de Solidarité Syndicale

Les Bons de Solidarité Syndicale, on le sait, sont des bons d'épargne émis par la CTCC à l'occasion de la grève des travailleurs de l'aluminium. Ce plan de financement n'est pas destiné toutefois à prendre fin avec le conflit actuel mais restera en vigueur afin de bâtir un Fonds de défense professionnelle assez fort pour résister à tout conflit qui pourra, à l'avenir, surgir dans le domaine des relations patronales-syndicales.

Les avantages de ce plan sont multiples: non seulement permet-il d'inciter les membres de nos syndicats à mettre de l'argent de côté pour l'avenir mais il est également un véritable moyen d'inculquer aux travailleurs la notion de l'épargne. De plus, ce plan a l'avantage de constituer une forte réserve au Fonds de défense professionnelle.

N'est-il pas possible d'atteindre, au cours de l'année, l'objectif d'un million de dollars? Pour cela, il suffirait que seulement 20 p. 100 des membres de nos syndicats souscrivent régulièrement un dollar par semaine pendant une année pour constituer une réserve d'un million de dollars!

Non seulement faut-il souscrire par solidarité ouvrière, par désir de gagner la grève de l'aluminium mais encore afin d'éviter d'autres grèves.

Si nous avions de fortes réserves dans le Fonds de Défense professionnelle, beaucoup d'employeurs y songeraient par deux fois avant de pousser leurs employés à la grève.

Des grèves gagnées haut la main, d'autres évitées, des conditions de travail et de salaire améliorées, ça vaut mieux qu'un faux d'intérêt de 2 1/4, 3 et même 5 p. 100.

Combien de nos membres ont souscrit jusqu'à 7 et 8 Bons de la Victoire lors du dernier conflit. Combien achètent encore des obligations du Gouvernement!

Depuis 1939, par exemple, nos syndiqués ont vu souvent leur salaire tripler et leurs conditions de travail grandement améliorées. Pour conserver les gains acquis, pour obtenir d'autres avantages, prenons la résolution d'acheter un Bon de Solidarité syndicale de \$5.00 chaque mois. Dans un an, nous aurons notre million!

Nap. NADEAU

### ASSURANCE GROUPE

**Plus vite SUR PIED!**  
SANS SOUCIS D'ARGENT, UNE MALADIE SE GUERIT PLUS VITE!

#### NOUS PAYONS :

- DES SERVICES PREVENTIFS — EXAMEN PERIODIQUE
- LES SERVICES DU MEDECIN A DOMICILE, AU BUREAU ET A L'HOPITAL
- LES FRAIS D'OPERATION
- LES FRAIS D'HOSPITALISATION

#### AUSSI

- INDEMNITE DE SALAIRE
- ASSURANCE-VIE
- DECES ACCIDENTEL



### Les services de santé du Québec

437, rue Caron Québec      333 est, rue Craig Montréal

RECOMMANDES PAR LA C.T.C.C.

## Liste de souscriptions de la semaine se terminant le 3 août

Un montant de \$33,350.00 a été recueilli au cours de la semaine écoulée le 3 août par le Fonds de solidarité syndicale, ce qui porte le montant connu des souscriptions à \$366,755.95.

Une seule souscription, celle du Syndicat des Travailleurs de l'Aluminium d'Alma, compte pour \$30,000 dans le montant de cette semaine. Les autres souscriptions proviennent de trois syndicats dont nous donnons les noms ci-dessous :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Syndicat des Travailleurs de l'Aluminium d'Alma      | \$30,000.00         |
| Syndicat des Employés du Textile de Coaticook        | 2,000.00            |
| Synd. des Trav. de la Pulpe et du Papier de Kénogami | 350.00              |
| Synd. des Trav. de l'Amiante de St-Rémi              | 1,000.00            |
| <b>Total de la semaine</b>                           | <b>\$33,350.00</b>  |
| Report de la semaine précédente                      | 333,405.95          |
| <b>Total à date</b>                                  | <b>\$366,755.95</b> |

## Le Conseil central de Granby près d'atteindre son objectif

On prévoit que d'ici la fin de la semaine, les syndicats affiliés au Conseil central de Granby auront atteint l'objectif fixé qui était de \$10,500.00.

En fin de semaine dernière, on nous a communiqué qu'un total de \$9,450.00 avait été souscrit par les syndicats affiliés. Ce montant ne comprend pas toutefois les

sommes recueillies par la vente des Bons de solidarité syndicale et des boutons-insignes aux individus. Un rapport de ces ventes devrait nous parvenir cette semaine.

Voici la liste des syndicats de la région qui ont souscrit ainsi que les montants versés par chacun :

|  |            |
|--|------------|
| Ass. des Empl. de la Granby Elastic & Textile        | \$2,000.00 |
| Ass. des Empl. de la Montrose                        | 3,000.00   |
| Synd. Nat. des Empl. de l'Esmond Mills               | 1,000.00   |
| Synd. Nat. du Vêtement de Farnham                    | 2,000.00   |
| Synd. Nat. des Empl. de la Coop. Agricole de Granby  | 800.00     |
| Synd. Nat. des Empl. de l'Olympia Corduroy           | 200.00     |
| Synd. Nat. de S.I.D.O. de Granby                     | 100.00     |
| Conseil central de Granby                            | 100.00     |
| Ass. des Empl. de Canadian Westinghouse de Granby    | 200.00     |
| Synd. Nat. des Employés de la Construction de Granby | 50.00      |

## J'en suis convaincu...

(Suite de la p. 1)

terminer selon quel taux la rétroactivité sera calculée c'est la question à l'ordre du jour pour la reprise des pourparlers qui se fera aujourd'hui à Québec.

Les grévistes, il va sans dire ont reçu ces nouvelles avec enthousiasme. Tous les orateurs ont insisté toutefois sur le fait que la grève n'est pas terminée, que les ouvriers ont besoin, par

leur fermeté, de maintenir au plus haut leur force de négociation. "Plus que jamais, ont dit MM. Plourde et Pepin, il faut de l'unité et de la solidarité. Nous avons les mains dans cette affaire, profitons-en pour aller jusqu'au bout et la régler une fois pour toutes".

Tous les orateurs ont fait appel à l'appui de la C.T.C.C. tout entière dont l'aide est essentielle au succès définitif.

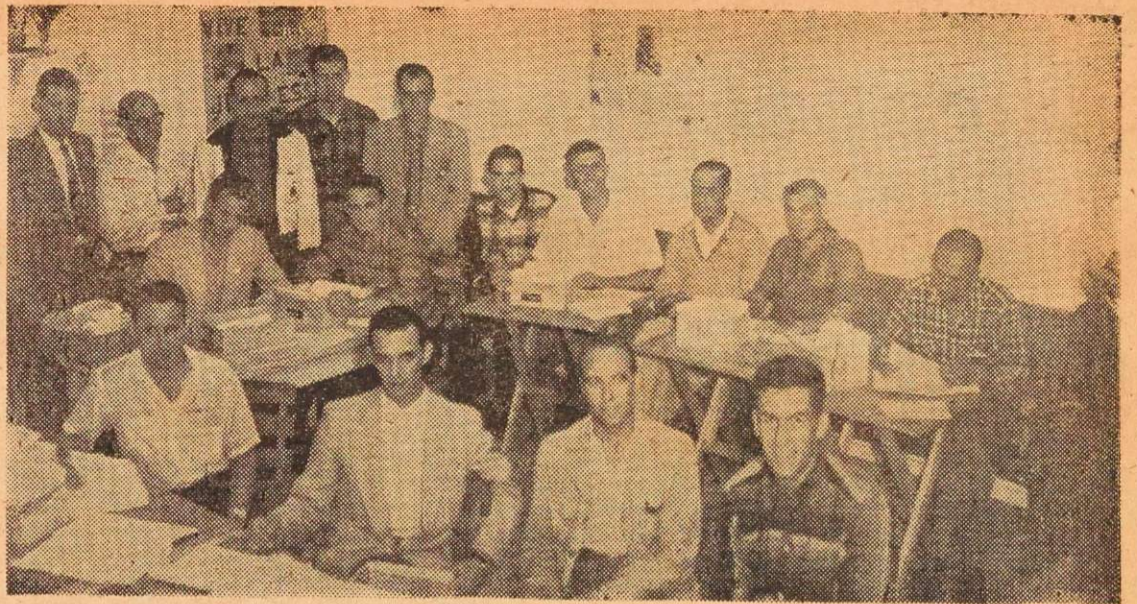
## Questions sur l'assurance-chômage

**Q.** Si je fais du blanchissage à la maison pour le compte d'un hôtel et qu'on me donne pour ça \$10 par semaine, puis-je demander qu'on appose des timbres dans mon livret d'assurance-chômage?

**R.** Non. Vous devez être employée en vertu d'un contrat de service pour obtenir qu'on verse des contributions à votre égard. C'est-à-dire, vous devez travailler sous le contrôle et la direction de votre employeur et, il ne semble pas, d'après les renseignements que renferme votre demande, que ce soit le cas quand vous faites du travail à la maison.

**Q.** Pourquoi suis-je exclue du bénéfice des prestations pour n'avoir pas 10 semaines de contributions depuis mon mariage, alors que j'ai travaillé six mois après mon mariage?

**R.** Les règlements stipulent que vous devez avoir 10 contributions hebdomadaires depuis votre mariage, si vous étiez en chômage au moment de votre mariage. D'autre part, si vous étiez employée au moment de votre mariage et que vous avez continué de travailler après votre mariage, vous devez avoir 10 contributions hebdomadaires après votre première cessation d'emploi postérieure à votre mariage.



Le comité de secours du local d'Arvida se compose de 28 membres. Sur cette photo, on remarque parmi le groupe MM. Gaétan Sénéchal, directeur du comité; Charles Forest et Maurice Denis, assistants-directeurs et Angelo Pineault, enquêteur du comité.



Cette photographie prise au local de Jonquière montre les grévistes au moment où ils viennent enregistrer leur présence aux assemblées syndicales qui se tiennent chaque matin dans les quatre locaux. Sous peine de sanction, les grévistes doivent signaler leur présence à chacune des assemblées. Fait consolant à noter, les absences non motivées sont rares.



Les membres du comité de la cantine du local d'Arvida entourant le directeur du local M. Arthur Lapointe : on remarque MM. Fernand Des Gagnés, assistant directeur; Frank Collins, cuisinier et Elie Thériault, chef-cuisinier.

Le problème des employés d'hôpitaux

# Incapacité de payer VS incapacité de subsister

Depuis deux ou trois articles, nous avons tenté d'illustrer le sous-titre qui tente délibérément de fixer l'attention du lecteur sur le dilemme tragique dans lequel sont placés les syndicats d'employés d'hôpitaux qui se présentent devant nos tribunaux d'arbitrage pour obtenir justice. La plupart du temps, le principal moyen de défense qu'utilise les procureurs des hôpitaux pour justifier leur opposition aux demandes plus que raisonnables des syndicats. C'est le déficit des maisons d'hospitalisation. Devant l'argument d'incapacité physique d'exister, de subsister ou de vivre décemment avec un salaire moyen de \$48.00 par semaine, l'employé masculin se voit répondre que, d'autre part, son employeur arrive en déficit et qu'il ne peut augmenter les salaires. La majorité des tribunaux d'arbitrage ont pitié "des hôpitaux, en vertu d'un préjugé favorable "a priori" qu'on entretient vis-à-vis les prises de position des institutions dirigées

par les communautés religieuses, et ils imposent aux employés de subventionner indirectement ou de payer le déficit en consentant à travailler à des salaires de famine.

Quelques tribunaux d'arbitrage ont rejeté purement et simplement l'argument d'incapacité de payer. Nous avons cité le tribunal Beaudet, Roy, Vadeboncoeur, qui, en 1951, accordait des augmentations de salaires allant jusqu'à \$12.00 par semaine, malgré une preuve d'incapacité de payer.

En septembre 1952, l'honorable Juge J.-Alfred Gaudet, assisté du Dr R.-A. Trudeau, arbitre patronal, et de M. Gerald McManus, arbitre syndical, avait à trancher un différend survenu entre l'Hôtel-Dieu et Sanatorium St-François de Sherbrooke et l'Association des Employés du Service Hospitalier de Sherbrooke Inc. Voici les commentaires des arbitres :

... "De son côté la partie patronale a reconnu avec une certaine réserve que sur certains items les demandes du syndicat n'étaient pas exagérées, mais plutôt raisonnables. Malgré le bon vouloir des dirigeants de l'Hôpital la situation financière de ce dernier ne lui permet pas d'accéder à la demande du Syndicat parce qu'il est totalement incapable de payer et de supporter la moindre augmentation de dépenses dans son budget annuel.

A l'appui de sa demande et de son plaidoyer d'incapacité de payer, la partie patronale a produit de volumineux exhibits,

c'est-à-dire le bilan certifié de ses opérations financières pour les cinq dernières années.

Le Tribunal a étudié ces différents bilans bien à fond. Il en a même fait faire des copies additionnelles pour permettre aux membres du Tribunal de les avoir avec eux lors et en dehors des séances de délibération. Des comptables ont même été consultés et les bilans ont été scrupuleusement bien attentivement pour en vérifier l'exactitude et essayer de trouver s'il ne serait pas possible de liquider certains biens pour fournir à la partie patronale la capacité d'absorber le surplus de dépenses que lui

occasionnerait une certaine augmentation des salaires pour les membres du Syndicat.

Il résulte de l'étude de ces bilans, qui sont d'une grande exactitude, que l'hôpital depuis au delà de cinq ans opère avec un réel déficit moyen de soixante et quinze mille dollars (\$75,000.) Comme la demande du Syndicat, raisonnable en soi, représenterait si elle était accordée telle que demandé, une dépense additionnelle d'environ soixante et dix mille dollars (\$70,000.) pour l'année, i.e. pour le nombre de membres couverts par la modification ou par une autre certification ainsi que ceux non cou-

verts, la partie patronale se verrait de ce fait à encourir le risque de la faillite ou de la ruine.

... La preuve a révélé que les salaires sont insuffisants et que l'hôpital Hôtel-Dieu est incapable de payer.

Il faut tout de même être juste; croyant l'être nous avons décidé d'augmenter les salaires actuellement payés, en réduisant cependant les demandes faites par le syndicat. Quant à la question des heures de travail, nous les avons aussi examinées au meilleur de notre connaissance et de notre jugement. En nous rappelant le serment que nous avons prêté, d'agir selon l'équité et la bonne conscience, nous avons décidé les heures de travail et les taux mentionnés dans la convention collective annexée au présent rapport. En tenant compte du nombre d'employés couvert par la certification, dont la présente a fait l'objet, nous avons réduit le déficit de soixante et dix mille dollars par année qu'aurait occasionnée la demande d'augmentation à une somme d'environ quarante-cinq mille dollars (\$45,000) donnant à chacun des employés mentionnés dans la convention col-

lective annexée, même ceux non couverts par la certification, un salaire que nous avons cru juste et équitable, moins en comparaison des salaires existant ailleurs qu'en raison de la situation financière difficile dans laquelle se trouve l'Hôtel-Dieu.

Bien que ce tribunal aurait dû, à notre humble opinion, écarter tout simplement l'argument d'incapacité de payer, il n'en reste pas moins que son attitude est beaucoup plus compréhensive, beaucoup plus humaine, et beaucoup plus juste que celle adoptée par la majorité des tribunaux d'arbitrage qui accueillent, ose- rions-nous dire, avec une satisfaction non retenue, les arguments patronaux, d'incapacité de payer parce qu'ils ne veulent pas comprendre que les employés d'hôpitaux comme les autres ont un droit strict au salaire familial et vital.

(à suivre)

Jacques Archambault,  
Conseiller technique, CTCC

## AVIS AUX CHARPENTIERS- MENUISIERS DE QUEBEC

Les membres de l'Union Catholique des Charpentiers-menuisiers de Québec sont priés de prendre note que durant les mois de juin, juillet, août et septembre, il n'y aura qu'une assemblée par mois:

LE PREMIER JEUDI DE CHAQUE MOIS

## ABONNES DE QUEBEC

ECOUTEZ LA RADIO

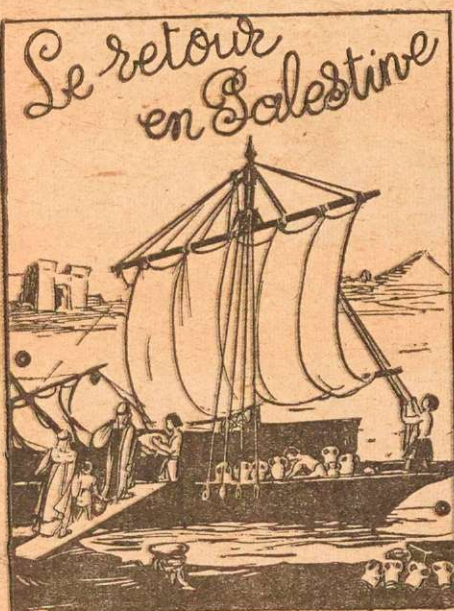
### Poste CHRC

### "La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Texte inspiré du  
Père THIVOLIER

## LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 12

Images de  
MARIE PIGNAL

1. A la mort d'Hérode, Joseph reçoit en songe un avis du ciel: "Retourne au Pays d'Israël avec l'Enfant et sa mère, car ils sont morts ceux qui en voulaient à sa vie".

Peut-être, se rappelant le premier voyage, si long et pénible, Joseph choisit-il un retour moins fatigant? Nous pouvons imaginer la Sainte Famille ayant pris passage à bord d'un de ces navires de commerce qui remonte le Nil et longe les côtes, portant les jarres d'huile, le blé des riches plaines d'Egypte.



2. La Sainte Famille retourne habiter Nazareth et retrouve la petite maison. Marie répond en souriant aux questions des voisins: "Mais qu'êtes-vous devenus depuis si longtemps...? Pourquoi êtes-vous allés en Egypte, si loin...?" Marie ne peut tout expliquer. — "Oh! le beau petit!" On admire Jésus qui sourit; et la vie reprend son cours.



3. L'Enfant Jésus a grandi, il fréquente l'école du village, là les enfants sont assis par terre sur une natte à la mode orientale. Le Maître fait répéter les textes de l'Écriture sainte inscrite sur un rouleau. Les écoliers répètent jusqu'à ce qu'ils les sachent par coeur.



4. A la maison, l'Enfant divin dut aider sa mère aux travaux du ménage. En Orient, la cuisine se fait dehors sur un réchaud de terre cuite. Voici Marie préparant le repas; elle a demandé à l'Enfant de lui apporter une cruche d'eau, car il se fait tard et déjà Joseph revient de travailler à quelque charpente dans le village.



Récemment, l'Equipe d'éducation du Syndicat national des fonctionnaires municipaux de Montréal se réunissait en fin de semaine d'études, à Val-Morin. Ces séances annuelles ont pour but d'étudier l'éducation populaire, de revoir l'activité éducative de l'année écoulée et de tracer les grandes lignes du programme de l'année à venir. Sur cette photo, on aperçoit de gauche à droite, MM. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service d'éducation, Guy Beaugrand-Champagne, conseiller pédagogique du Service, Jean-Marc Jodoin, président du Comité d'éducation, Jean Dupire, directeur adjoint du Service, Gérard Labelle, membre et Jean-Marc Lamoureux, secrétaire.

## Ce plaidoyer d'erreur était une erreur...

### UN TRES IMPORTANT GRIEF GAGNE EN ARBITRAGE PAR LES EMPLOYES D'ESMOND MILLS, GRANBY

Un des plus importants griefs de l'année vient d'être décidé en faveur des quelque 250 employés d'Esmond Mills Limited à Granby, par un tribunal d'arbitrage composé de Me Pierre Danseureau, président, Me Jean Massicotte, arbitre patronal et Me Pierre Vadboncoeur, arbitre syndical, tous avocats à Montréal.

La décision, qui est majoritaire, Me Massicotte ayant déclaré sa dissidence, aura pour effet d'obtenir à tous les employés trois (3) cents l'heure, pour toutes les heu-

res travaillées depuis environ un an, (sans compter le temps supplémentaire, qui doit s'ajouter à ce gain au taux et demi). Environ \$20,000.00 tomberont ainsi dans la paye des employés. La cause du syndicat fut plaidée par Me Marc Lapointe, assisté de M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile et de M. Bertrand St-Onge, organisateur.

#### Historique de cette curieuse affaire

La compagnie et le syndicat signaient, le 9 août 1956, une convention contenant une clause de boni de vie chère par laquelle la partie patronale s'engageait à payer un cent l'heure à tous les employés pour chaque point de l'indice officiel des prix à la consommation au-dessus de la base de 1952, ou 116.1. Pendant presque toute la durée des négociations, qui avaient été fort longues, l'indice n'avait presque pas bougé, pas assez en tout cas pour faire un point entier et pour donner droit aux employés de réclamer; cette clause existait dans les contrats précédents. De juin à août 1956, l'indice fit un bond de trois points. Les parties n'en signèrent pas moins, le 9 août, un contrat contenant ladite clause, avec la base de 116.1.

#### Réclamation du syndicat, refus "étonné" de la compagnie

En septembre, l'indice d'août (119.1) étant publié, le syndicat réclama (3) cents auxquels donnait droit la clause.

La compagnie refusa, alléguant qu'elle ne s'était pas aperçue de la montée de l'indice de juin à

août, et qu'elle avait accordé par ailleurs une augmentation limitée de 10 cents l'heure aux employés, et que, enfin, c'est par erreur qu'elle avait signé le contrat avec cette base de 116.1, alors que l'indice avait monté.

L'affaire alla à l'arbitrage et la compagnie fit un plaidoyer strictement juridique. Elle plai-

## L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

### Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

#### Les vacances sont finies

C'est cette semaine que se terminent les vacances de plus de 400 travailleurs de la Vickers dans la section des chantiers maritimes. A partir de maintenant et ce jusqu'au voyage d'essai du navire 260, il y aura beaucoup d'activités sur les chantiers et du travail en abondance.

#### Le travail malpropre

Les membres de l'Union sont priés de vérifier leur enveloppe de paie pour voir s'ils reçoivent bien le différentiel qui est payé pour le travail malpropre. L'on sait que tout travailleur appelé à faire du travail que l'on considère comme malpropre doit recevoir un taux plus élevé pour ce travail.

#### Le pique-nique annuel

Il ne reste qu'une semaine avant le pique-nique annuel des employés à l'île Ste-Hélène. Tous les préparatifs pour assurer le succès de cette journée sont terminés et tous les employés sont priés de prendre part à cet événement. L'on sait que les employés et leur famille sont trans-

portés gratuitement jusqu'à l'île Ste-Hélène.

#### Le transport à l'âge atomique

Les Etats-Unis s'attendent que le premier navire servant au transport des passagers et de la marchandise qui sera mû par l'énergie nucléaire, entrera en opération vers 1960. C'est le gouvernement américain qui a annoncé cette nouvelle en disant que ce cargo coûtera environ \$42 millions. Le vaisseau fera escale dans les principaux ports étrangers et servira à démontrer les efforts des Etats-Unis pour utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Le navire pourra effectuer une croisière de 350,000 milles sans refaire son plein de carburant.

#### Coopération S.V.P.

La semaine dernière, quelque 40 copies de l'édition du journal LE TRAVAIL sont revenues aux bureaux en portant l'avis suivant: "changé d'adresse".

Si le changement d'adresse n'a pas été fait plus tôt, c'est que les employés négligent d'aviser le syndicat et la compagnie quand ils élisent domicile ailleurs. Cette négligence peut avoir des conséquences encore plus graves quand il s'agit de rappeler les ouvriers au travail après une mise à pied temporaire.

Par ailleurs, l'Union est à réviser la nouvelle liste des abonnés au journal LE TRAVAIL; ceux qui ont déménagé dernièrement voudront bien nous communiquer leur nouvelle adresse afin que cette liste soit la plus complète et la plus exacte possible.

## COURS DU SOIR

BRIQUETAGE — Bricklaying  
 CHARPENTE — Carpentry  
 ELECTRICITE — Electricity  
 FERBLANTERIE — Sheet Metal  
 PEINTURE — Painting  
 TAPISSERIE — Wallpaper hanging

## Evening Courses

PIERRE — Stone Cutting } Samedi après-midi  
 PLATRAGE — Plastering } Saturday afternoon  
 PLOMBERIE — Plumbing  
 CHAUFFAGE — Heating  
 SOUDURE — Welding  
 REFRIGERATION — Refrigeration

Date limite pour votre inscription: 30 septembre

Tous les postulants doivent se présenter entre le 16 et le 30 septembre entre 7:00 p.m. et 9:00 p.m.

Applications must be registered before: September 30th.

All applicants must report from September 16th to September 30th, from 7:00 p.m. to 9:00 p.m.

## LE CENTRE D'APPRENTISSAGE DES METIERS DE LA CONSTRUCTION DE MONTREAL

THE MONTREAL BUILDING TRADES APPRENTICESHIP CENTRE

5205 PARTHENAIS — LA. 6-3711

## Negotiations...

(Continued from page 8)

#### Paid Holidays and Vacations

The union is asking nine paid holidays for the workers with straight time when not worked but regular paid holiday time plus double time when called upon to work on one of these holidays.

In relation to vacations the union is demanding that annual vacations of seven consecutive days be paid at the rate of 2 percent of total earned salaries.

An additional seven paid days for employees who have accumulated three years of service but less than ten years service.

And apart from the regular week of vacations the union is demanding 14 days paid holidays for workers with ten years service and 21 days paid holidays for those who have served the company for a period of 20 years.

# Arvida Strike Would Be Settled In The Near Future

At the conclusion of a meeting held last week - end between Labor Minister Barrette, representatives of the National Metal Trades Federation, C.C.C.L., and the Aluminum Company of Canada, Mr. Gerard Picard, general president of the CCCL, expressed high hopes that the strike which began May 17 last, would be settled in the near future.

Meetings were again resumed on Tuesday of this week.

Mr. Picard said that each successive meeting which were held in the morning, afternoon and evening showed progress and opened up the road to a satisfactory settlement of the conflict.

Mr. Picard also noted that important questions have been agreed upon and that real progress was evident at the conclusion of each meeting.

Mr. Adrien Plourde of the C.C.C.L. union said that negotiations had taken on more alluring progress during last week-end.

"We have to admit", said

Mr. Plourde, "that the representatives of the Aluminum Company of Canada gave us the impression that they really wanted to negotiate". "Answers were given to union demands".

And in a press release received from Arvida under date of July 30 an announcement was made that "It is now permissible to be more optimistic".

It is understood that the strike has not ended and that the workers will not be back on their jobs this week-end, but it is encouraging to

realize that a road to agreement has been achieved between union and company who have reached agreement on the principal demands made by the union.

But to attain total victory the tenacity of the strikers is vital and with the full support of the C.C.C.L. union behind them the workers at Arvida may rest assured that the final move will be in their favor with the signing of a collective labor agreement which will give them better wages and working conditions.

## Negotiations With Vickers Showing Progress Said Payne

As we go to press we have been advised that following a meeting held last week between the negotiating committee of the National Union of Vickers Employees C.C.C.L., S. Ted Payne, vice-president of the C.C.C.L. National Metal Trades Federation and spokesman for Canadian Vickers Ltd, said that the Company has agreed to several union demands.

This report was presented to the members at two meetings which were held last week-end for both night and day shifts.

The results of these meetings were too late to meet our deadline for this issue of Le Travail but complete coverage will be given our readers in the next issue.

Both the C.C.C.L. union and the International Association of Machinists have been co-operating during these meetings of negotiations but no official acceptance to co-operate has been received from the other international unions in Vickers.

The co-operation extended to the C.C.C.L. union by the international machinists is very much appreciated and it is gratifying to note that this move between two separate unions is for the ultimate benefit of all union members in Canadian Vickers Limited.

This unity and solidarity replaces prejudice and bitterness.

Our offer of co-ordination was made with the view of reaching an equitable settlement with Canadian Vickers.

In any event the C.C.C.L. union is fully determined to attain its goal for the benefit of the workers with or

without the co-operation which has not been received from certain quarters.

Over 1,400 marine workers at Canadian Vickers Limited are anxiously awaiting the outcome of negotiations for the renewal of the collective labor agreement.

The present contract expires the end of this month and negotiations have been in progress for the past three weeks.

One of the union's principal demands is for the reduction of weekly working hours from 45 to 42½ with full compensation, a wage increase of 20 cents an hour and the establishment of a basic salary rate.

According to figures compiled by union officials these increases would benefit all employees covered by the collective labor agreement, a minimum increase of 50 cents an hour.

### Overtime Rates.

All employees working the day or night shifts required to work longer hours than the regular weekly hours would be paid time and one half for the first two and one half worked overtime and double time for the supplementary hours over the two and one half hours worked.

Night shift workers to be paid a bonus of one and one-eighth above the day work rates.

All workers called upon to work Saturdays to be remunerated at time and one half until noon and double time after noon and until midnight.

The question of Sunday work calls for employees to be paid triple time between midnight Saturday and midnight Sunday.

The union is also demanding a bonus of 25 cents an hour for workers assigned to ship repair work and 25 cents an hour for union members called upon to perform jobs classified as "dirty work".

### Grievances and Union Representation.

The grievance procedure to be considerably changed with the formation of a permanent tribunal which would be active during the life of the agreement.

The decisions of the appointed arbiter to be final and binding on both company and union.

The union demands that union representatives who act on the grievance committee be paid for all time spent while performing their duties in the regulating of grievances.

### Seniority.

A new formula covering seniority is another union demand.

Plant seniority would serve as a base for years of service worked and would be considered for allotment of annual vacations and pension plans.

Group seniority would signify the length of continuous service with the company and at one particular job classification and finally preferential seniority for union representatives.

Another demand made by the union for the workers calls for an improvement in conditions in regard to security regulations and better hygienic conditions and the appointment of a union representative to act on the committee in charge of security and hygiene.

(Continued on page 7)

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## VACATIONS OVER

By the time this issue of LE TRAVAIL reaches its readers over 400 workers will have returned to their jobs after enjoying a well earned rest.

We welcome these members back and hope they enjoyed their vacation periods.

From now until the trial run of ship 260 the yard and shops will be kept very busy.

When ship 260 does sail on her trial run we then expect the conversion job to be started.

## DIRTY WORK

Members are once again asked to check their pay statements to make certain they are being paid "dirty work" allowances.

Every worker who is called upon to perform a job which falls under the classification of "dirty work" is entitled to receive extra pay for time spent on this particular type of work.

Check and make sure you are receiving it and if you discover otherwise contact your departmental steward or report to the union office immediately.

## ANNUAL PIC-NIC

Only another week remains until our annual pic-nic will take place at St. Helene's Island (Section 4).

Preparations have been completed and we are sure that all those who attend will pass a most enjoyable day. The committee in charge of organizing the event

have worked hard to make this outing a success. Plan to attend. Transportation, tickets and everything is furnished free.

## AGE OF WONDERS

The United States expects to have its first atomic-powered passenger cargo ship ready for sea in 1960.

It will be able to steam 350,000 miles on one charge of nuclear fuel. The government issued the \$42,000,000 project at a round table meeting last week with representatives of the marine industry.

The vessel will be sent to foreign ports as a demonstration of America's effort to turn atomic energy into peaceful channels.

## PLEASE CO-OPERATE

We have been once again asked by officers of the union to make an appeal to all members who have changed addresses to notify union and company without delay.

The union is at present in the process of making up a new mailing list and would appreciate to have all new addresses given by those members who have moved lately.

Last week 40 copies of Le Travail were returned to the union office marked "not at this address".

Your present address with both union and company is extremely important in the case of an emergency. Please comply with this request without delay.

## C.C.C.L. SOLIDARITY FUND

# Success Is In View For Strikers' Fund

In a communication received from Mr. J. Emile Hebert, treasurer of the C.C.C.L. Union Le Travail learns that subscriptions to the Solidarity Fund for the striking workers of Arvida now amounts to \$366,755.95. The objective of \$500,000 has now touched the two-third mark.

These figures do not include Solidarity Bonds which have been purchased by individuals. Returns are slow in coming in and total compilation has not been made at time of writing. The Treasurer of the C.C.C.L. Union explains that actual subscriptions are higher than the present figures indicate due to many contributions having been voted direct to the strikers fund by different local unions and which returns have not been received by the officers of the fund.

Well over two-thirds of the objective has been obtained and the remaining one-third will be easily

reached if all C.C.C.L. Union men follow the slogan "Let's All Pull Together".

